



Facturation de toiture fantôme

Par **pat01**, le **29/09/2010** à **05:06**

Bonjour,

J'ai signé un devis pour la réalisation des travaux de ma toiture.

Aujourd'hui l'artisan présente sa note, et je m'aperçois qu'il s'est trompé sur son relevé de surface, sur le devis !..

Il me facture 15 m² supplémentaires.

Ne pensez vous pas qu'en tant que professionnel, il aurait pu être plus rigoureux sur sa prise de côte ?

Que faire ?

A vous lire ... merci

Par **chris_idv**, le **29/09/2010** à **05:52**

Bonjour,

C'est vous qui avez accepté le devis : ne pensez vous pas qu'en tant que redevable de la facture vous auriez pu lire ce à quoi vous vous engagiez avant de signer !!!

Cordialement.

Par **pat01**, le **29/09/2010** à **06:18**

bonjour,

Un professionnel n' a-t-il pas une responsabilité de compétence ?
Ce n'est pas à moi de faire le métré de l'ouvrage tout de même !!

Sinon dans un autre domaine

Par notre logique d'incompétence, nous nous faisons facturer un moteur, en remplacement d'une simple batterie, en signant, de bonne foi, un devis que l'on croie justifié!!

Éclairez ma lanterne ... merci

Par **chris_idv**, le **29/09/2010** à **06:40**

Bonjour,

Rien ne vous empêchait de faire le métré pour contrôler le devis qui vous a été présenté ou de faire réaliser plusieurs devis pour comparer les métrés ...

D'ailleurs si vous vous êtes aperçu que 15m² "supplémentaires" vous sont facturés c'est bien que vous avez obtenu l'information correspondant quelque part.

Un devis accepté vaut passation de commande et engagement contractuel synallagmatique (= pour les 2 parties au contrat).

Le contrat peut théoriquement être annulé pour cause d'erreur: mais dans votre cas l'artisan ne va pas refaire les travaux déjà réalisés...

Puisque le métré est écrit en toutes lettres sur le devis et si vous pouvez prouver que les travaux réalisés sont inférieurs à ceux du devis vous devriez pouvoir obtenir une réduction de prix.

Je vous suggère de négocier un arrangement avec l'artisan en sachant que la réduction de prix n'est pas forcément proportionnelle à la surface du fait de certains coûts fixes : déplacement, passation de commande, livraison des matériaux, nettoyage du chantier, etc...

Cordialement,

Par **francishop**, le **29/09/2010** à **07:05**

Bonjour,

Juste une précision : Vous mesurez la même chose?

Je m'explique :

=> Différence au sol et surface de toiture généralement entre 15 à 42%

=> L'artisan ne compte pas les raccords et augmente sa surface d'un coefficient qui lui est personnel.(Rives, faitage)

=> L'artisan compte vide pour plein. (Vide = cheminées, chassis)
=> Etc.

Cordialement.

Par **pat01**, le **29/09/2010** à **07:17**

Bonjour,

L'artisan n'a jamais pris une mesure sur le chantier (il le pouvait pourtant).

Il a fait ses calculs d'après les plans.

C'est moi qui par acquis de conscience ait repris les mesures, et je ne me suis pas trompé.

+ - 102 m² réel ...pour 117,17 m² facturé

A vous lire ... merci